



EXTRA^{sup} – le projet Erasmus+ sur la reconnaissance et la garantie de la qualité des acquis et des compétences extra-curriculaires des étudiants et des étudiantes

Le projet **EXTRA^{sup}** est un projet Erasmus+ de « soutien à la mise en œuvre des réformes liées à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur ». Il est porté par le ministère français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

EXTRA^{sup} a pour objectif, de novembre 2016 à mars 2018, de rassembler les acteurs de l'enseignement supérieur français et des expert-es européen-nes pour élaborer ensemble un **kit méthodologique** à destination des établissements, des enseignant-es et étudiant-es qui voudraient se lancer dans une démarche de **reconnaissance et de validation des acquis** de l'expérience et des compétences développées par les étudiant-es au cours d'activités citoyennes ou d'engagements personnels au sein de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur.



1 projet - 4 étapes



2 enquêtes (une française et une européenne) réalisent un état des lieux et posent un diagnostic sur la problématique de la reconnaissance des acquis extra-curriculaires (AEC).



Trois groupes de travail réunissant les différentes parties prenantes (enseignant-es, étudiant-es et responsables qualité) élaborent un document de synthèse illustrant la vision du terrain sur la reconnaissance des AEC.



Un Kit méthodologique à l'usage des établissements d'enseignement supérieur propose d'accompagner la mise place de la reconnaissance des AEC.



Une conférence finale permettra de présenter les résultats des travaux des participants à **EXTRA^{sup}**.



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



EXTRA^{sup} - un projet qui s'inscrit résolument dans une dynamique à la fois nationale et européenne

En France, en effet, la loi égalité et citoyenneté adoptée en 2017 permet la validation, dans toutes les formations d'enseignement supérieur débouchant sur la délivrance d'un diplôme d'État, des compétences, des connaissances et des aptitudes acquises par un-e étudiant-e à l'occasion d'activités extra-académiques (bénévolat, réserve opérationnelle de la défense ou service civique). Depuis 2011, les établissements français avaient déjà la possibilité de reconnaître, via des crédits ECTS, l'engagement associatif étudiant dans les parcours de formation. La loi « égalité et citoyenneté » élargie à son tour le champ des activités extra-académiques et citoyennes et rend le principe de validation de ces compétences et connaissances acquises obligatoires pour les établissements d'enseignement supérieur à la rentrée universitaire 2018.



Au niveau européen, le processus de Bologne, initié en 1998, intègre dans ces orientations la nécessité d'introduire une dimension sociale au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur en soulignant également l'importance d'avoir une approche centrée sur l'apprentissage et la réussite de l'étudiant-e et sur l'acquisition de compétences dans l'élaboration des enseignements. De manière plus large, le projet « **Compétence pour une culture de la démocratie** » porté par le Conseil de l'Europe depuis 2014 propose un cadre de références regroupant les valeurs, attitudes et compétences ainsi que les connaissances et la compréhension critique requises pour l'exercice de la citoyenneté démocratique et du dialogue interculturel.



Les acteurs du projet

En France, participent à **EXTRA^{sup}** le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), le réseau RELIER, l'association QuaRES, les parties prenantes (enseignant-es, agence d'évaluation, conférences, syndicats étudiants, etc), les étudiant-es et l'agence nationale Erasmus +. Les acteurs européens sont l'ESU (*European Students' Union* - Union des étudiants d'Europe), le DAAD (*Deutscher Akademischer Austauschdienst* - Office allemand d'échange universitaire), le BFUG (*Bologna Follow-up Group* - Groupe de suivi de Bologne) et l'Université Libre de Bruxelles.

Plus d'informations...

...sur le [Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France](#)

...sur le [Centre international d'études pédagogiques](#)

...sur la [circulaire du 3 novembre 2011](#) sur le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes

...sur le [décret du 10 mai 2017](#) sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

...sur la [circulaire du 7 septembre 2017](#) sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

...sur la [Loi égalité et citoyenneté](#)

...sur le projet « [Compétence pour une culture de la démocratie](#) » du Conseil de l'Europe